

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2024

37 membres en exercice

17 présents - 8 pouvoirs – 25 votants

Convocation adressée et publiée le 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaient présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Maire de Jouy-en-Josas (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) – Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78).

Absents, excusés :

Marie-Josée BEULANDE Maire d'Eaubonne (95) – Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) – Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) – Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) – Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2024-78 portant sur l'adhésion 2025 à la Fédération Nationale des Centres de Gestion - FNCDG

Le président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 20 décembre 2024

Conseil d'administration du 17 décembre 2024



Délibération 2024 – 78

Objet

Adhésion 2025 à la Fédération Nationale des Centres de Gestion – FNCDG

Le Président propose au Conseil de renouveler l'adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG), pour l'année 2025.

Les diverses commissions de la Fédération s'appuient sur le travail technique de l'association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion, permettant aux présidents de prendre des décisions qui reçoivent la plupart du temps un agrément national et qui contribuent à harmoniser les actions des Centres de gestion sur l'ensemble du territoire.

La cotisation annuelle est calculée, pour chaque centre de gestion, sur la base d'un taux fixé par l'Assemblée générale de la Fédération, et appliqué au nombre d'agents électeurs aux commissions administratives paritaires de chaque centre de gestion ; ce taux était de 1,50 € par électeur en 2024, amenant à une cotisation de 55 144,50 € € pour 36 763 électeurs inscrits aux dernières élections professionnelles du 8 décembre 2022 à la CAP pour les trois départements relevant du Centre de gestion.

Le taux de la cotisation pour 2025 n'ayant pas encore été communiqué par la Fédération, le Président propose au Conseil, sur la base du nombre d'électeurs inscrits aux élections professionnelles de décembre 2022 :

- D'acter le principe du renouvellement de l'adhésion du Centre de gestion à la Fédération Nationale des Centres de Gestion pour 2025 ;
- D'inscrire au Budget pour 2025 un crédit prévisionnel de 56 000 €.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la proposition du Président,
- Considérant l'intérêt de maintenir la participation du Centre de Gestion aux travaux de la Fédération Nationale des Centres de Gestion,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

- Décide l'adhésion du Centre de gestion à la Fédération nationale des Centres de gestion pour l'année 2025,
- Décide d'inscrire au Budget 2025, dans l'attente de l'appel à cotisation de la Fédération pour 2024, un crédit prévisionnel de 56 000 €, qui pourra être, en cas de besoin, complété lors du vote du budget supplémentaire, la cotisation à la FNCDG étant versée en deux parties.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée

Conseil d'administration du 17 décembre 2024